

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2022

Le 4 novembre 2022, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 28 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

MOREL Nathalie

PENT Damien

TORRE GOUTORBE Jeannine

Était absente : DEFOND Thérèse

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre
- Ajout : étude des propositions de prêt pour la viabilisation du lotissement.
- Ajout : programme de coupes 2023 dans la forêt communale
- Devis de reprogrammation des horloges d'éclairage public
- Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la communauté de communes du Pays d'Urfé
- Avenant du bureau d'études pour le dossier de dérogation à la loi montagne (modification du PLU)
- Révision du régime d'indemnité de la secrétaire de mairie
- Demande d'achat d'un terrain communal par un particulier (cité Tardy)
- Politique de destruction des nids de frelons asiatiques
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre

Le compte rendu de la séance du 7 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Ajout : étude des propositions de prêt pour la viabilisation du lotissement.

Le conseil municipal étudie les propositions de prêt pour la viabilisation du lotissement présentées par trois banques

C'est la proposition du Crédit Mutuel, la mieux disante, qui a été retenue : emprunt de 50 000 € au taux fixe de 2,70 %. Maryline Gibert n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le contrat de prêt.

Ordre du jour : Ajout : Programme de coupes 2023 dans la forêt communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'ONF pour la coupe 2023 dans la forêt communale.

Ordre du jour : Devis de reprogrammation des horloges d'éclairage public

A la suite de la décision du 7 octobre 2022 d'allonger la durée d'extinction nocturne, les horloges doivent être reprogrammées. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis du SIEL qui s'élève à 357 € HT avec un reste à charge à la commune (45%) soit 160,65 € HT. La consommation annuelle économisée grâce à l'heure et demie d'extinction supplémentaire est de 342 €.

Ordre du jour : Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la communauté de communes du Pays d'Urfé

Le conseil municipal décide à l'unanimité le reversement à hauteur de 3 % du produit de la taxe d'aménagement et autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Ordre du jour : Avenant du bureau d'études pour le dossier de dérogation à la loi montagne (modification du PLU)

Deux dossiers nécessitent une actualisation pour passage en Commission des sites (CDNPS) à hauteur de 450€ HT et pour une dérogation à l'application de la loi Montagne à hauteur de 540€ HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité les avenants du bureau d'étude Réalités pour le dossier de la modification du PLU.

Ordre du jour : Révision du régime d'indemnité de la secrétaire de mairie

Il convient de rajuster le coefficient RIFSEEP de la secrétaire de mairie suite à son passage à 27 heures par semaine. Le conseil municipal valide le coefficient de 0.817 corrigé pour un temps partiel.

Ordre du jour : Demande d'achat d'un terrain communal par un particulier (Cité Tardy)

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour vendre une parcelle communale avec un bornage spécifiques pour ne pas entraver les accès des habitations existantes, sous réserves des frais de bornage et d'acquisition à la charge de l'acquéreur et au prix de 20 € le m².

Ordre du jour : Politique de destruction des nids de frelons asiatiques

Au moins 3 gros nids de frelons asiatiques ont été repérés dans la commune, la municipalité va se renseigner auprès de spécialistes pour avoir plus de renseignements et pour savoir comment il faut agir face à cette multitude de nid. Nous allons également envoyer un courrier aux propriétaires pour les informer de la présence des nids.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Organisation du 11 novembre** RDV à 9h30 à la mairie (installations diverses)

Décoration : branches de sapins avec les fleurs sur la grille. Mise en place le matin même - Lecture : liste des 70 morts - Vin d'honneur : salle de la cantine.

- **Demandes de subvention de la part de l'Association « bien vivre au Pays d'Urfé » (éoliennes) et ADMR**

Le conseil municipal donne un avis défavorable à l'unanimité à la demande de subvention de la part de l'association « Bien vivre au Pays d'Urfé » et sursoit à la demande de l'ADMR dans la mesure où une subvention a déjà été versée à cette association en 2022.

- **Le point sur les travaux du stade**

Les artisans réactualisent les devis à la hausse. M. MOISSONNIER cherche une autre entreprise de maçonnerie et nous apportera de nouvelles propositions d'ici une quinzaine de jours. Il faudra compenser les hausses de prix en réduisant les travaux paysagers.

Calendrier :

- Vendredi 11 novembre : Commémoration armistice 1918 – Centenaire du monument.
- Vendredi 18 novembre, 19 h : AG du Club VTT des bois Noirs à la salle du foot de Chabreloche.
- Vendredi 25 novembre : réunion des associations (calendrier, utilisation de la salle ...).

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 2 décembre 2022 à 20h à la mairie.

La séance est close à 22h15.

Le président



Le secrétaire

